

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2024

AVIS est, par les présentes, donné que lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli a adopté, conformément à l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes, le calendrier des séances ordinaires de l'année 2024.

Les séances, sauf dans le cas des fêtes légales, se tiennent les lundis à 20h, à savoir :

- Le 15 janvier
- le 5 février et le 19 février
- le 4 mars et le 18 mars
- le 2 avril et le 15 avril
- le 6 mai et le 21 mai
- le 3 juin et le 17 juin
- le 8 juillet
- le 12 août
- le 3 septembre et le 16 septembre
- le 7 octobre et le 21 octobre
- le 4 novembre et le 18 novembre
- le 2 décembre à 20 h.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 5^E JOUR DE DÉCEMBRE 2023

Kathleen Bossé

Kathleen Bossé, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h00 et de 13h30 à 16h30 le 5e jour du mois de novembre 2023 et en le publiant sur le site internet le même jour.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 5^E JOUR DE DÉCEMBRE 2023

Kathleen Bossé

Kathleen Bossé, OMA
Greffière